



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 septembre 2023

CP20230919_27
id. 2514

Le 19 septembre 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BEQ, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

CASERNE DE GENDARMERIE DE MONCLAR-DE-QUERCY - RENOUVELLEMENT DU BAIL

Le bail à loyer concernant la caserne de gendarmerie de Monclar-de-Quercy comprenant un ensemble immobilier à usage de locaux de service et techniques et de 5 logements, conclu entre le Département de Tarn-et-Garonne et l'État-Ministère de l'intérieur, arrive à expiration le 30 septembre 2023.

Consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2014, ce bail prévoyait un loyer annuel d'un montant de 20 698,88 € avec une révision triennale en fonction de l'indice INSEE des loyers des activités tertiaires.

Il appartient aux membres de la commission permanente d'examiner les modalités du nouveau bail à consentir, dont les dispositions sont les suivantes :

- durée de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- loyer annuel de 24 787,38 € représentatif de la valeur locative des locaux telle qu'évaluée par la direction départementale des finances publiques, payable trimestriellement à terme échu .

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Considérant que le bail relatif à la caserne de gendarmerie de Monclar-de-Quercy arrive à échéance le 30 septembre 2023 et qu'il convient de le renouveler,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et tel que ci-annexé, le bail à loyer concernant la caserne de gendarmerie de Monclar-de-Quercy à conclure avec l'État avec effet au 1^{er} octobre 2023 (renouvellement),

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le 27/09/23
ID : 082-228200010-20230919-2719-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL